



# NOTICE HISTORIQUE

*SUR LES PREMIERS ÉTABLISSEMENS FAITS*

*DANS LA GUYANE FRANÇAISE,*

*et sur*

*les premiers tems de la Colonie de Cayenne.*

PAR A. SENEZ

*ex-Officier d'Infanterie.*



---

Janvier 1821.



# NOTE HISTORIQUE,

*sur les premiers Établissements*

*et sur les premiers tems de la Colonie de Cayenne.*

La Guyane Française fut, comme on sait, reconnue pour la première fois par CHRISTOPHE COLOMB, navigateur heureux, qui au bonheur d'avoir découvert les Iles de l'Amérique, joignit celui d'en avoir le premier reconnu le continent, en l'abordant, dans son troisième voyage, vers les bouches de l'Orenoque, le premier d'août 1498. (1)

Alphonse D'OUÉDA et le fameux Pilote Jean de la GOSA, partis de Séville, dans le mois de mai de l'année 1499 n'aborderent au Nouveau Monde que dix mois après CHRISTOPHE COLOMB. Leur flotte, composée de quatre vaisseaux, atterrit aussi à l'embouchure de l'Orenoque: AMERIC VESPUCE, savant Cosmographe et riche Négociant Florentin, était de ce voyage. On fait ici mention de ces deux expéditions, parcequ'elles sont les premières qui ayent conduit les Européens vers la Guyane; elles sont du reste, étrangères au sujet, puisque ces Navigateurs, après avoir reconnu les terres, dirigèrent leur course au nord. (2)

Un grand nombre d'autres aventuriers prirent, vers la même époque, connaissance des côtes de la Guyane: mais VINCENT YANEZ PINCON est le premier qui les ait parcourues dans toute leur étendue. Parti de Palos dans le mois de décembre 1499, il aborda le continent d'Amérique au Sud de l'Équateur, y atterrit en deux ou trois points; puis faisant route au nord et coupant de nouveau la ligne, il longea de très près les terres. C'est dans ce voyage qu'il donna son nom à cette rivière, dont la position contestée à occasionné la discussion encore existante, sur les vraies limites de la Guyane Française et Portugaise. (3)

(1) Histoire Générale des Voyages. Tom. 12, page 74. Christophe Colomb

(2) idem. idem. Tom. 12, page 86 et suivantes.

(3) idem. idem. Tom. 12, page 95 et suivantes.

Dans le courant du seizième siècle, il se répandit de toute part, un bruit fondé sur de fabuleuses narrations et sur le rapport d'un certain Officier Espagnol nommé Martinez : On disait qu'au centre de la Guyane et sur les bords d'un Lac qu'on appelait Lac Parimé, se trouvait une ville que l'on désignait sous le nom de *Manoa del Dorado*, dans laquelle on ajoutait, que les débris de la famille des Incas s'étaient réfugiés. Toutes les imaginations, ne furent plus dès lors, occupées que des richesses immenses que devait renfermer cette ville chimérique. (4)

Les trompeuses espérances que firent naître ces fables séduisantes, attirèrent vers la Guyane une foule d'aventuriers. Un Anglais de haute distinction, le Chevalier Walter Raleigh, fit vers la fin du 16<sup>m</sup>e siècle, plusieurs voyages, pour pénétrer au foyer de tant de richesses. Ses recherches ne répondirent pas aux espérances qu'il avait conçues ; néanmoins la narration fabuleuse, qu'il en donna, contribua à soutenir les illusions chimériques que nourrissait la cupidité du siècle. (5) Un autre Anglais, Laurent Keymis, fit en 1596, une expédition dans le même but et avec le même succès. Ce voyageur qui nous apprend que les Français venaient déjà à cette époque, charger à la Guyane des bois de couleur, faisait, à notre humble Oyapoc, l'honneur de placer sur ses bords, et à vingt lieues de son embouchure, la fameuse *Manoa* à laquelle il essaya vainement d'atteindre. La relation de son voyage est intéressante, en ce qu'on y trouve le dénombrement de tous les fleuves, le nom de toutes les nations et celui de tous les points marquans de la cote, depuis le Ouanari, jusqu'à l'Orenoque. (6) L'opinion de Keymis sur la position de *Manoa del Dorado*, a été, à ce qu'il paraît partagée dans la suite par un des Gouverneurs de Cayenne ; car, Monsieur D'orvilliers (*Claude Guillouet*), envoya, vers 1720, dit le Père Fauque (7), un détachement de Français vers le plus haut du Camopi : le dessein était de découvrir le Lac Parime. Ce détachement mit environ six mois dans ce voyage, et ce qu'il rapporta de plus intéressant, fut la découverte d'une forêt de Cacaoyers, où il se préparait, dit encore le Père Fauque, à aller faire une abondante récolte (1730.) Pour terminer ici tout ce qui est relatif à

---

(4) Histoire générale des Voy. Tome 14. page 342.

(5) id. id. Tome 14. page 336. et suiv.

(6) id. id. Tome 14. page 362. et suiv.

(7) Voyez les Lettres édifiantes, 1781. Tome 7. page 311. Lettre du Père Fauque, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Père de la Neuville, de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amérique.

l'introuvable *Manoa*, nous dirons, d'après M. De la Condamine, (8), que même en 1740, un certain Nicolas Hortsman espérant encore découvrir le Lac et la Ville *del Dorado*, remonta la rivière d'Essequibe, parcourut avec beaucoup de peine l'intérieur de la Guyane, et renonça enfin à son entreprise, plus rebuté des fatigues qu'il avait endurées que dissuadé de l'existence de la ville aux toits d'or.

La chimère *del Dorado* produisit cependant de bons effets : elle donna lieu de connaître la Guyane et ses véritables richesses. Quelques Français, sous la conduite de La Ravardière, se fixèrent en 1604 dans l'Île de Cayenne. (9)

Un Anglais, Harcourt, qui remonta le Maroni en 1608 et visita la Guyane, assure que l'Île de Cayenne était nommée Muccumbro par ses anciens habitans qui étaient de race Caraïbe, il dit que leur principal Chef, Arraouicary, faisait sa demeure près d'une montagne, nommée Cillicidemo, du sommet de laquelle on avoit la vue de l'île entière. (10) D'après L'aet, Mattory était encore le nom que les indigènes donnaient à l'île ; Sannaoum, Spenesari, Eporceregemera étaient ceux que portaient les Hets de Remire, (11) que Barrère dit, avoir anciennement tenu à celle de Cayenne, d'après une tradition des sauvages dont il a eu connaissance. (12)

Vers la fin de 1626, (13) plusieurs marchands de Rouen envoyèrent sous les ordres des sieurs de Chantail et de Chambaut, une Colonie de 26 hommes qui s'établit sur les bords du Sinnamary. Une autre se fixa, deux ans après, sur la rivière de Conanama, sous le commandement du Capitaine Hautepine, qui y laissa, pour commander, son Lieutenant Lalleur. Cette nouvelle Colonie reçut, en 1630, un renfort de 50 hommes, menés par un Sieur Legrand, et en 1633 un autre de soixante six hommes, conduits par le Capitaine Grégoire. C'est aussi à cette époque, que les Anglais tentèrent

(8) Relation abrégée d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique méridionale par M. de la Condamine de l'Académie des Sciences. Paris 1745 in8°. et Histoire générale des Voy. Tom. 14. page 40.

(9) Relation de Jean Moquet.

(10) Histoire générale des Voy. Tom 14. page 391.

(11) id. id. Tom. 14. page 391.

(12) Nouvelle Relation de la France Equinoxiale, par Pierre Barrère, Médecin du Roi à Cayenne, Paris 1713 in 12 pag. 77.

(13) Voyez dans l'ouvrage de M. Malouet Paris au X. Tome 1, page 112. Mémoire de 1688, tiré du dépôt, contenant les droits de la France, sur les Pays entre l'Amazone et l'Orenoque.

un établissement à Cabassou, et les Hollandais un autre dans l'île de Cayenne. (14)

Quelques Marchands (15) de Normandie se réunirent en 1633, et obtinrent le privilège du commerce et de la navigation des pays situés entre l'Amazone et l'Orenoque. Une nouvelle confirmation de ces droits leur fut accordée en 1638, par lettres patentes, dans lesquelles il est dit que la Société continuera les Colonies commencées à l'entrée de la rivière de Cayenne, dans celle de Maroni, vers le cap de Nord, et s'établira dans tous les Pays non habités par aucuns Princes Chrétiens entre la rivière d'Orenoque icelle comprise, jusqu'à celle des Amazones, icelle comprise. Ces lettres patentes prouvent l'existence d'un assez grand nombre d'établissements, déjà faits avant 1633.

En 1643, il se forma (16) à Rouen une nouvelle Compagnie sous le nom de Compagnie du Cap de Nord. Elle obtint des lettres patentes qui lui accordaient, comme à la précédente, tous les pays compris entre l'Orenoque et l'Amazone, à condition qu'elle y ferait des établissemens et les peuplerait. Un des associés, le Sieur Poncet De Bretigny, fut chargé de la conduite des 300 hommes qui formaient l'Expédition. Il trouva en divers endroits de la cote, plusieurs Français, restes malheureux des Colonies, qui aux époques antérieures s'étaient fixés le long des côtes. (17) Ils parlaient la langue des Galibis et en avaient pris toutes les habitudes: on se contenta de faire seulement quelques échanges avec eux. Bretigny vint s'arrêter dans l'île de Cayenne, et la montagne de Ceperou, ainsi nommée de l'Indien qui y était alors établi, fut fortifiée pour se mettre à l'abri des indigènes. (18) Les cruautés du Sieur de Bretigny le firent bientôt massacrer par les Indiens; vingt-cinq seulement de ses gens échappèrent au massacre en se retranchant au sommet de Ceperou. Les associés de Rouen n'envoyèrent du secours à cette Colonie, que deux ans environ après le départ de l'Expédition; un nommé Laforest (19) fut chargé du soin de conduire à Cayenne les 40 hommes qui composaient ce renfort: mais à leur arrivée, le Sieur de Bretigny n'existait plus;

(14) Voyage de la France Équinoxiale, par *Antoine Biet Prêtre*, Curé de St<sup>e</sup> Genevieve de Senlis. Paris, 1664.

(15) Mémoire sur les droits de la France etc, cité au renvoi N<sup>o</sup>. 13.

(16) Mémoires sur les droits etc, Biet, Histoire générale des voy, etc. etc.

(17) Hist. génér. des voy.

(18) Biet, etc.

(19) Biet.

Ils ne trouvèrent que les réfugiés de Ceperou. Les tristes nouvelles, qu'ils en apprirent, découragèrent une partie d'entr'eux et ils repartirent : Seize seulement, parmi lesquels se trouvaient Laforest et deux Pères Capucins, restèrent dans l'île. Au bout de six semaines, les indigènes ne pouvaient déjà plus les supporter; ils les surprirent donc, pendant qu'ils étaient au travail, et les assommèrent, à l'exception de deux, l'un nommé Le Vendangeur et l'autre un enfant de 14 ans; ils parvinrent à fuir à Surinam, où les Hollandais étaient déjà établis.

Vers la fin de 1651, il s'était (20) formé à Paris, une nouvelle association d'hommes marquans, sous le titre de COMPAGNIE DE LA FRANCE ÉQUINOXIALE, les associés de Rouen, voyant par là que leurs privilèges allaient leur échapper pour n'avoir pas rempli les conditions de leur concession, expédièrent à la hâte, dans le courant de Février 1652, soixante hommes, parmi lesquels se trouvait le nommé Le Vendangeur, pour former un nouvel établissement à Cayenne, dans l'espoir, comme on l'a déjà dit, de retenir leurs privilèges qu'ils voyaient prêts à passer en d'autres mains. Cette expédition arriva heureusement. On éleva sur la cime de Ceperou (21) un Fort en palissades sur le même endroit où Bretnigny avait établi le sien. Ils défrichèrent tout le tour de la montagne, y plantèrent, dit Biet, des Patates et du Manioc. Cependant, la nouvelle Compagnie obtenait du Roi des lettres patentes, qui revoquaient celles octroyées aux associés de Rouen, pour n'avoir pas exécuté les conditions de leur concession. L'Orenoque et l'Amazone étaient encore les limites de leur souveraineté. Les nouveaux associés parmi lesquels, on comptait un Gentilhomme Normand nommé Roiville, un Abbé de La Boulaye Intendant Général de la Marine, sous Monseigneur le Duc de Vendôme, l'Abbé de Marivault et plusieurs autres Gentilshommes marquans, formèrent un fonds de 8000 écus, pour cette entreprise, et parvinrent à réunir six à huit cens hommes pour courir les chances de l'Expédition.

Le 18 Mai 1652, toute (22) la troupe s'embarqua à Paris sur de grands Bateaux, et descendit la Seine jusqu'à Rouen. Pendant le trajet, l'Abbé de Marivault, l'âme de l'expédition, tomba dans la Seine et se noya. Deux navires les attendaient au Hâvre, d'où ils

(20) Biet, Voy. de la France équinoxiale. ut Suprà.

(21) C'est la montagne où est actuellement le Fort de Cayenne.

(22) Biet.

partirent le 2 Juillet 1652. Pendant la traversée, les Seigneurs associés conspirèrent contre le Chef de l'Expédition, qui était ce Roiville dont on a parlé ci-dessus. L'infortuné Général fut poignardé et jetté à la mer. Ce crime fut commis le 18 Septembre à minuit. Ils arrivèrent à Cayenne, le 30 Septembre 1652, jour de St-Michel; c'est pour cela, que le père Biet, Historien de cette Expédition, donna ce nom au mont Ceperou qui a été depuis appelé, la montagne de St-Michel de Ceperou.

Ils pensaient (23) trouver de la résistance, à cause des envois d'hommes faits depuis peu par les associés de Rouen; mais sur la sommation qui fut faite au Sieur de Navarre qui commandait le Fort, il le remit aussitôt, parceque plusieurs des siens s'étaient rendus à bord de l'Expédition, croyant qu'elle était composée de leurs amis; et que d'ailleurs, il n'avait plus d'armes en bon état pour se défendre contre les Indiens qui les harcelaient, à l'instigation des Flamands et des Hollandais, qui voyaient avec peine les Français établis à la Guyane.

Tout le monde (24) étant débarqué, on fit un camp au pied du Mont-Ceperou; on donna à chacun le tems de se hâter, et il se forma ainsi une petite bourgade de quatre à cinq rues. Tout le monde fut ensuite occupé à rendre le Fort plus régulier et à lui donner un aspect plus imposant. Les palissades furent remplacées par des levées en terre; huit ou dix canons y furent placés sur les remparts, et le commandement en fut confié au Sieur De Vertamont ayant sous ses ordres une Garnison de 45 hommes. Ceux de l'Expédition, qui ne s'étaient pas établis au-tour du fort, reçurent des concessions à la côte de Rémire, le long de la mer et du Mahury: chaque Seigneur eut la sienne et l'on réserva en outre la pointe du Mahuri pour faire une habitation à la Compagnie.

L'Administration (25) de la Colonie était confiée à trois des principaux associés, qui avaient le titre de Directeurs pour la compagnie: ils n'agissaient, dans les cas importants, que d'après la délibération prise dans l'assemblée générale des associés présents. « Ils « étaient, dit Biet, douze ou treize Seigneurs associés, qui s'es-  
« timaient tous autant que de petits Rois; ce qui fit que la discorde  
« se mit bientôt parmi eux, ne se pouvant supporter les uns les  
« autres, n'y en ayant pas un qui ne voulût commander lui seul. »

---

(23) Biet.

(24) id.

(25) id.

Parmi ces Seigneurs (26) se trouvait un nommé Isambert, esprit inquiet, turbulent, qui ourdit un complot contre les Directeurs, de concert avec quelques autres Seigneurs. Il en voulait surtout au Sieur Duplessis l'un des Directeurs, qu'il taxait de tyrannie et qu'il accusait d'avoir volé 600 aunes de toile à la Compagnie et d'autres choses semblables. L'un des conjurés découvrit le complot aux Directeurs : aussitôt le Sieur Isambert et ses complices furent arrêtés ; on forma, pour les juger, un Tribunal composé de huit membres, tant Officiers qu'intéressés et habitans ; le Sieur de Bezou, Directeur, en fut nommé Président. Les juges restèrent depuis sept heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir, pour examiner l'affaire ; le Sieur Isambert fut condamné à avoir la tête tranchée et les Sieurs de Villeneuve, de Bar et de Nuisemans ses complices à être dégradés dans une île déserte. Cette sentence fut exécutée le même jour : le Sieur Isambert fut mené au milieu du camp auprès d'un billot contre lequel il s'agenouilla ; il l'embrassa à plusieurs reprises, y mesura sa tête, demanda à l'assemblée pardon de ses fautes et eut la tête tranchée par un nègre qui servait de bourreau. Le lendemain on conduisit les autres condamnés au lieu de leur exil, Biet nommé l'endroit où ils furent abandonnés *l'île aux Lézards* : c'est peut être un des îlots de Remire.

Le Sieur de Vertamont, (27) qui avait le Commandement du fort de Ceperou, avait eu quelque intelligence avec Isambert ; il éclata après le supplice de ce dernier et une guerre ouverte commença entre lui et les Directeurs. Après quelques escarmouches, ces Seigneurs s'accodèrent : ils signèrent même un traité de paix. A ces dissensions intestines, en succédèrent d'autres contre les Indiens. Une disette totale, le manque des objets de première nécessité vinrent assaillir la malheureuse Colonie, qui perdit bientôt une grande partie de ses habitans. Alors le Sieur de Vertamont s'échappa dans une barque avec le peu de provisions qui restaient encore ; la misère parvint à son comble ; enfin on fut obligé de se retrancher dans le fort, d'où le manque de tout et les attaques réitérées des Indiens forcèrent les restes malheureux de cette déplorable expédition à fuir dans quelques pirogues pour gagner Surinam, où ils arrivèrent en Décembre de l'année 1654.

Les causes (28) principales de la destruction de ces Colonies,

---

(26) Biet.

(27) Biet.

(28) Exposé des moyens de mettre en valeur et d'Administrer la Guyane par D. Lescallier, Paris, an 7. Page 89.

furent d'abord la mésintelligence des chefs, ensuite et principalement les procédés violens exercés envers les indigènes, dont on faisait trafic et qu'on réduisait à l'esclavage. Ces abus furent sévèrement, il est vrai, défendus par le Gouvernement : mais ces ordres faciles à éluder par l'éloignement où l'on était de la Métropole n'empêchèrent pas la traite qu'on faisait des Indiens (29). Seulement au lieu de faire esclaves ceux qui habitaient les pays de la domination Française, on les échangeait contre d'autres Indiens provenant des nations Européennes voisines ; quand ce subterfuge fut enlevé, on employa la violence et la ruse pour forcer les naturels à des travaux dont on ne leur payait pas le salaire. Le temps seul et des ordres sévères amenèrent pour ces malheureux des procédés plus justes.

Quelques tems après (30) la suite des débris de l'expédition de 1652, des Hollandais, sous la conduite de Spranger, abordèrent l'île de Cayenne et, la trouvant sans possesseurs, s'y établirent. Mais en 1633, sous (31) le titre « de Compagnie de la France Equinoxiale et sous la Direction de la Barre, maître des requêtes, « se forma une association qui, à l'aide du Gouvernement, rétablit « la nation dans l'île de Cayenne, en chassant les Hollandais. Cette « Compagnie ne jouit pas longtems de sa concession. On vit naître « l'année suivante, une Compagnie Royale des Indes Occidentales, « pour remédier à divers abus, dont on crût avoir trouvé la source « dans des intérêts particuliers. Ces compagnies particulières n'en « courageaient que faiblement les Colonies et ces établissemens « faisaient plus de commerce avec les étrangers qu'avec les Français. « On pensa donc à former une seule Compagnie assez puissante pour « fournir à toutes ces Colonies, avec une bienveillance d'autant plus « égale, qu'elles lui appartiendraient toutes. Les Iles Françaises « furent rachetées des particuliers auxquels elles avaient été vendues. « En un mot, toutes les concessions furent révoquées et les lettres « patentes de la nouvelle Compagnie expédiées le 11 juillet 1664. « (32) Le Roi par ces lettres, accordait à la nouvelle Compagnie, « en toute Propriété, Justice, Seigneurie, le Canada, les Antilles, « l'Acadie, les îles de Terre-Neuve, l'île de Cayenne et les pays « de l'Amérique méridionale, depuis l'Orenoque, jusqu'à l'Amazonne, « avec le pouvoir d'y faire seule le commerce pendant quarante ans, « aussi bien qu'au Sénégal, aux cotes de Guinée et autres lieux

( 29 ) Dépôt du Notariat, au greffe du Tribunal de 1<sup>ere</sup> Instance de Cayenne.

( 30 ) Raynal. Histoire Philosophique. Tome Page.

( 31 ) Histoire Générale des Voyages. Tome Page.

( 32 ) Voyez les constitutions de St-Domingue.

« d'Afrique. A ces avantages, le Roi ajouta la remise de la moitié  
 « des droits pour les marchandises qui viendraient de ces contrées,  
 « l'autorité de nommer des Gouverneurs et tous les Officiers de  
 « Guerre et de Justice, même les Prêtres et les Curés, enfin le droit  
 « de déclarer la Guerre et de faire la Paix, S. M. ne se réservant que  
 « la foi et l'hommage lige, avec une Couronne d'or du poids de  
 « 30 marcs, à chaque mutation de règne ».

Cette Compagnie (33) envoya Monsieur de la Barre prendre possession de Cayenne; mais en 1667, les Anglais firent irruption sur la Colonie. Ils ravagèrent entièrement et l'évacuèrent bientôt après sans y avoir fait d'établissement. Ce n'est que de l'année 1667 que datent les plus anciennes archives des différens dépôts de la Colonie. (34). Les Gouverneurs à cette époque ne résidaient pas à Cayenne: leurs Ordonnances sont datées du quartier d'Armire. (35) Tout se faisait alors au nom de la Compagnie; les concessions étaient accordées sous son bon plaisir et, dans les formules de ces concessions, on s'aperçoit que l'espérance de trouver des mines d'or existait chez les chefs de la Compagnie; car il y est dit expressément, qu'en cas que, dans l'étendue de la concession, il se trouvat des mines, il en est accordé la jouissance des deux tiers pendant dix ans au concessionnaire, la Compagnie se réservant l'autre tiers pendant ledit tems et la jouissance du total après les dix ans passés. Ce n'est pas, qu'il n'y ait des mines dans la Guyane; mais c'étaient celles d'or ou d'argent que l'on convoitait, et l'on a encore reconnu que celles de fer ne présentent point une facile exploitation et des avantages assurés. (36) Mr. Lescallier dit cependant, qu'on a creusé des puits en différens endroits pour vérifier l'épaisseur du minerai, qu'on l'a trouvé en certains lieux depuis six pieds jusqu'à vingt-sept pieds d'épaisseur à la surface de la terre, et qu'il est si riche, qu'il rend de 45 à 80 pour cent.

Il paraît qu'à l'époque, (37) dont on parle, l'île de Cayenne était infestée d'une très grande quantité de tigres; car outre le nom de la montagne aux tigres, que porte encore une de celles de l'île, et qui semble attester ce fait, un écrivain nous apprend, qu'en 1666, Cayenne n'eut pas de plus grand fléau. Les tigres passaient de la terre ferme pour

( 33 ) Raynal. Histoire Philosophique.

( 34 ) Voyez les actes du Notariat et le registre des Concessions, déposés au greffe du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance.

( 35 ) Registre des Concessions.

( 36 ) Moyens de mettre en valeur ut Supra, Page 54.

( 37 ) Dissertation sur la rivière des Amazones. Paris 1682,

venir enlever des bestiaux jusque dans les étables, et avec tant de hardiesse que les habitans furent sur le point de tout abandonner. Monsieur de la Barré mit un prix en faveur de ceux qui en tueraient et l'on parvint à les chasser.

Dans l'année 1674, sous (38) le Gouvernement de Monsieur de Lézy, deux Jésuites, les Pères Jean Grillet et François Bechameil, firent dans l'intérieur des terres un voyage, dont on a la relation. Ces deux missionnaires, sans autres provisions qu'un peu de pain et de cassave, sans autre escorte que celle d'un nègre et de quelques Indiens, pénétrèrent à 120 lieues dans l'intérieur de la Guyane vers le haut de l'Oyapoc. Le but de leur voyage était la conversion des Indiens, dont ils trouvèrent de nombreuses peuplades, avec lesquelles ils eurent des liaisons d'amitié et de bonne intelligence : c'est par leurs secours, qu'ils parvinrent à pénétrer si avant. La dispersion de ces Indiens et l'obstacle, qui rend si difficile toute expédition de quelque durée, c'est à dire, la certitude que l'on a de ne point trouver d'établissement, forcent les explorateurs actuels à emporter tous les objets dont ils pourront avoir besoin ; la crainte de manquer y fait même ajouter, comme nous en avons eu la preuve, des superfluités dont l'embaras et le transport sont des entraves insurmontables ; ensorte, que ces Expéditions, presque toujours manquées d'avance, n'ont d'autre résultat que des fatigues et des maladies pour les explorateurs, qui à leur retour ne nous apprennent guère autre chose que le nombre de sauts qu'ils ont rencontrés, de Maïpouris, de Biches qu'ils ont tués, de criques ou de rivières qu'ils ont traversées. Les observations de latitude et de longitude sont, si l'on en peut faire, la partie la plus utile de ces explorations : c'est par elles que l'on éclaire la Géographie et l'on sait que celle de la Guyane a grand besoin d'être éclaircie ; mais comment observer dans les grands bois, sous l'abri de ces arbres, qui se joignant à leur cime, forment un couvert impénétrable aux rayons du Soleil ? C'est à coups de hache qu'il faut procéder aux observations. Or, des préliminaires aussi pénibles présagent d'avance le dégoût qu'on éprouvera à s'y livrer. Les continuelles sacades, que les montres doivent éprouver dans la marche si pénible dans les bois, les variétés de température qu'on y ressent subitement, en doivent rendre l'usage assurément et très délicat et très peu sûr.

---

( 38 ) Journal du voyage que les Pères Jean Grillet et François Bechameil de la Compagnie de Jésus ont fait dans la Guyane en 1674. Paris 1682,

Cayenne partagea (39) en 1674, avec les autres Colonies Françaises, l'avantage de passer sous la protection immédiate du Roi, qui supprima cette année la Compagnie des Indes. La Colonie cessa dès lors d'être exploitée au profit d'une Compagnie exclusive; mais ce n'est pas la dernière qui y ait eu des privilèges, et parmi les vingt-une associations de ce genre, (40) que la France a compté, la Guyane en a vu plusieurs s'occuper d'elle.

Les Hollandais (41) depuis longtems voyaient avec peine prospérer la Colonie: la jalousie commerciale, la bonté et l'étendue des possessions de la Guyane Française, l'espérance de découvrir des mines d'or et d'argent, dont les Indiens leur assuraient l'existence, les poussèrent à attaquer Cayenne. (42) Ils effectuèrent leur entreprise au commencement de l'année 1676 avec onze Vaisseaux: ils se rendirent, par surprise, maîtres de la Colonie. Ils avaient bonne intention de la garder; car dans le peu de tems qu'ils en furent possesseurs, ils travaillèrent avec activité à augmenter ses fortifications et ses moyens de défense; (43) ils y mirent une garnison de 400 hommes de troupes réglées et fortifièrent aussi les établissemens qu'ils avaient commencés à Oyapoc et à Approuague, à l'insçu des Français, quelques tems avant la prise de la Colonie.

Malgré toutes ces (44) précautions, ils ne gardèrent pas longtems leur nouvelle conquête. Monsieur d'Estrées parut devant Cayenne avec six Vaisseaux de ligne, quatre Frégates et un Brulôt, les en chassa le 20 Décembre 1676 et fut aussitôt ruiner les Colonies naissantes d'Oyapoc et d'Approuague, où l'on voyait encore, en 1736, les débris des forts qui y avaient été bâtis à cette époque.

Les Cartes et les relations anciennes prouvent que le mouillage des bâtimens n'était pas en ce tems, où il est actuellement: on dit, avoir trouvée assez avant dans les terres, une ancre, qui atteste cette vérité. Le Blond (45) dit à l'appui de ce fait, mais sans citer son autorité, que la rade de Cayenne, où mouilla Monsieur d'Estrées, avait sept brasses de profondeur; mais que depuis plus de cinquante ans, elle est entièrement comblée par des vases sur lesquelles ont

(39) Barrère.

(40) Barrère.

(41) Barrère. Nouvelle relation etc. Page 42--mémoire sur les droits de la France, etc. etc. etc.

(42) Idem Idem Idem.

(43) Idem Idem Idem.

(44) Barrère ut Supra.

(45) Leblond. Description abrégée de la Guyane Française. Paris 1814.

été créées trois grandes et belles Habitations. Il dit aussi que le chemin de Macouria cotoyait, il y a quarante ans, le bord de la mer et l'on sait qu'actuellement, il s'en éloigne assez considérablement en quelques endroits.

Après la reprise de la Colonie, on s'y appliqua avec soin à la Culture des terres. Le Cacao, le Rocou, l'Indigo, le Coton, la Canne à Sucre formaient alors les revenus de Cayenne. (46) Les premiers Navigateurs, qui abordèrent la Guyane, en trouvèrent les habitans barbouillés de Rocou : on ne l'y rencontre pas en forêts comme le Cacao, mais on prétend en avoir trouvé des pieds épars çà et là dans les bois. Le Coton ne s'y rencontre pas de même, mais les Indiens le cultivaient lors de la découverte et en fesaient des hamacs. L'Indigo, comme on sait, pousse spontanément dans la Guyane. Quant à la Canne à Sucre, l'histoire de son introduction dans nos Colonies est trop connue, pour en parler ici. (47) Il y avait alors à Cayenne un bon nombre de Sucreries fort bien montées et qui ne le cédaient à celles qu'on y voit aujourd'hui que par le nombre des nègres. On y comptait plusieurs Poteries et briqueteries, entre autres celles établies à Cabassou. (48) Un nègre alors ne se vendait guère plus de 250 francs et le prix de ceux qui avaient un état ne dépassait pas 350 ou 400 francs. On trouve, dans les archives du Notariat, une vente, passée par un habitant à M. de Férolles, de deux nègres, deux négresses et trois vaches, une génisse et deux veaux, pour la somme de 1700 francs payable à termes. L'on y trouve aussi divers inventaires d'habitation, dont l'estimation s'élevait à la somme de 36,000 francs, et l'on peut juger facilement de ce qu'elles pouvaient être, d'après ce qui a été dit plus haut de la valeur des choses à cette époque. Malheureusement l'intolérance chassa alors du quartier de Remire un grand nombre de Juifs, qui le fesaient valoir : la plus grande partie passa à Surinam et s'y établit.

La Colonie éprouva, en 1686, une augmentation de population et de richesses, et l'on peut regarder cette époque comme une de celles où elle s'est trouvée le plus florissante. (49) Quelques flibustiers, après avoir épuisé les faveurs de la fortune, étaient venus s'y établir cette année ; quelques autres, de retour de la mer du Sud et sauvés du naufrage de leur navire qui avait péri dans le détroit de Magellan, vinrent aussi s'y fixer et établirent une circulation d'or et d'argent

---

(46) Histoire générale des Voyages.

(47) Dépôt du Notariat. Divers inventaires d'habitations,

(48) Idem . Ventes passées.

(49) Histoire générale des voyages. T. 15,

Jusqu' alors inconnue dans la Colonie, où tous les marchés et les paiemens se faisaient en nature. A peu près vers cette époque, le quartier de Remire cessa d'être la résidence du Gouvernement qui se transporta au Fort Louis. (50)

Cayenne peut-être (51) s'acheminait vers une grande prospérité, lorsqu'un marin Français, Ducasse, y relâcha en 1688, dans la vue d'aller surprendre Surinam. Sous la promesse de livrer au pillage cette riche Colonie, il engagea la plus grande partie des habitans à s'embarquer avec lui. Il leva quelque Milices et mit à la voile. Il surprit à l'embouchure de la rivière de Surinam une Patache, qui s'y tenait d'habitude pour donner avis de l'approche de l'ennemi; mais au lieu de profiter de cet avantage pour aller surprendre la Ville, il perdit beaucoup de tems, et les Hollandais avertis eurent le tems de se mettre en défense. Il périt beaucoup de monde dans l'attaque et l'on fut enfin obligé de se retirer avec désavantage. Ducasse, après cet échec fita pour les Antilles, où les habitans de Cayenne qui avaient échappés, à la mort, se fixèrent pour toujours. La Colonie perdit, dans cette malheureuse expédition, sa population et sa richesse.

Monsieur de la Barre (52) fit augmenter, vers 1690, les fortifications. L'église de St-Sauveur fut bâtie; enfin Cayenne, s'il diminua en habitans, prit du moins un aspect plus imposant.

Une escadre, commandée (53) par Monsieur de Gennes, arriva, en 1696, à Cayenne, de retour du détroit de Magellan, où l'on avait tenté un établissement qui n'avait pas réussi. (54) Ce Monsieur de Gennes sollicita, à son arrivé en France, une Concession dans la Guyane et le Roi, par lettres patentes du 19 Juin 1697, lui accorda cent pas de terrain, tout le long de la rivière d'Oyac, du côté des Amazones et jusqu'à sa source, pour en jouir à perpétuité lui et ses descendans. Monsieur de Gennes cultiva sa concession avec soins, y fit beaucoup de dépenses, y construisit même des moulins à scier des bois: en considération de tous ces travaux et de l'intention qu'il avait d'établir deux batteries pour défendre l'entrée du Mahuri, la demande, qu'il fit au Roi, d'ériger sa concession en comté, lui fut accordée par lettres patentes datées de Versailles du mois de Juillet 1698: elles lui permettaient d'établir un juge pour rendre la justice

(50) Par la date des actes des Gouverneurs.

(51) Barrère.

(52) Dépôt du Notariat. Voyez les marchés passés avec les entrepreneurs.

(53) Histoire générale des voyages. Tome 15.

(54) Registre des Concessions.

de sa concession, avec appel au conseil Supérieur de la Martinique. Le Roi lui accordait encore exemption du droit de capitation pour les nègres qui travailleraient dans l'étendue de sa concession, jusqu'à la concurrence de 150. C'est-là l'origine du nom que porte le quartier que nous appellons la Comté et qui dans le principe se nommait la Comté de Gennes ou d'Oyac. (55) Ce malheureux Mr. de Gennes est le même qui, en 1702, commandait à St-Christophe, quand la partie Française fut prise par les Anglais. Il fut jugé à la Martinique, y fut déclaré atteint et convaincu de lâcheté, dégradé de noblesse et privé de la croix de St-Louis. Il appela de ce jugement inique, partit pour France, mais fut pris par les Anglais et alla mourir à Londres. Le Roi réhabilita sa mémoire et accorda des pensions à sa veuve et à ses enfans.

Troger, qui était (56) embarqué sur l'escadre de Monsieur de Gennes, nous apprend qu'alors Cayenne était défendue par 60 pièces de Canon et 200 hommes de garnison, qu'on y comptait plus de 400 habitans résidant dans l'île ou à très peu de distance et que, sur la moindre alarme, ils étaient obligés de prendre les armes. Troger dit qu'un bâtiment restait alors plus d'un an à attendre son chargement: ce qui prouve que la Colonie était déjà bien appauvrie.

La justice se rendait (57) à cette époque par un conseil que le Gouverneur convoquait et qui se composait assez ordinairement du Lieutenant de Roi et d'habitans notables: l'écrivain du Roi ou un garde note y tenait la plume. Cependant on trouve, dans les archives du notariat, divers jugemens, que prononçaient peut être en violation des droits sacrés de la justice, les Gouverneurs de la Colonie.

Les Français et surtout (58) les habitans de Cayenne avaient alors de fréquentes relations avec les naturels du pays, et il existait entre eux un commerce qui se faisait tantôt par terre, tantôt par mer, au moyen de petits bâtimens qui se rendaient dans l'Amazonie; des haches, des couteaux, des serpes etc. etc. composaient les objets de traite des Français, qui recevaient, en retour, des poissons secs, du cacao, du coton, des hamacs etc. (59) Les Portugais, dont les efforts avaient toujours tendu à éloigner les Français des bords de l'Amazonie

(55) Histoire générale des voyages.

(56) Voyage de Troger. Voyez Histoire générale des voyages. Tome XI.

(57) Dépôt du Notariat. Minutes de divers jugemens.

(58) Dépôt du Notariat. Conventions entre des marchands de Cayenne et des flibustiers pour traiter avec les Indiens.

(59) Mémoire cité au renvoi n° 15.

et dont le système ombrageux s'effrayait de tout, ne virent pas tranquillement s'établir un commerce qui amenait si près de leurs établissemens les traficans Français. Ils commirent contre eux des hostilités et, en pleine paix, firent prisonniers quatre d'entre eux, pendant qu'ils se livraient à leur trafic ordinaire. Les Portugais, depuis assez longtems, avaient commencé l'œuvre d'un envahissement sourd, que des circonstances malheureuses pour la France ont presque sanctionné : ils avaient déjà, à l'époque dont nous parlons, les établissemens de Corrupa, de Destierro, sur le bord Septentrional de l'Amazone, et ces établissemens faits sur les possessions Françaises (dont les limites non contestées encore s'étendoient de ce côté de l'Amazone, jusqu'à sa rencontre avec le Rio Negro,) étaient déjà une violation du territoire Français. (60) Monsieur de Ferolles, voyant augmenter ces empiétemens, tenta, en 1694, pour les reprimer, un projet qui étonne quand on réfléchit au peu de bras dont pouvait disposer ce Gouverneur pour l'exécuter; car Cayenne alors était loin d'avoir autant de nègres qu'on y en compte aujourd'hui. Il commença donc, vers la source de l'Orapu, un chemin qui devait, à travers les bois, conduire jusqu'aux bords de l'Amazone, dans l'intention, nonseulement de chasser les Portugais du territoire Français, mais encore, pour faciliter la découverte des mines et le commerce avec un nombre infini de nations Indiennes qui peuplaient le pays. Ce vaste projet ne put s'effectuer (61) alors. Mr de Ferolles écrivit à la Cour contre les invasions des Portugais: ce qui motiva la ruine des forts qu'ils avaient bâtis sur le territoire Français. Un traité provisionnel, conclu à Lisbonne le 4 Mars 1700, par lequel le cours de l'Amazone fut consacré pour limite des possessions des deux puissances, termina pour le moment les difficultés qui s'étaient élevées.

L'année 1703 est consacrée (62) par l'installation à Cayenne d'une Cour Supérieure, dont jusqu'alors elle avait été privée; ce qui forçait, même pour des affaires de peu d'importance, de recourir quant aux appels à la Cour Souveraine de la Martinique. Le Roi institua cette Cour pour la Guyane, par lettres patentes datées de Marly en Juin 1701: ce ne fut cependant que le lundi 3 Décembre de 1703 qu'eut lieu sa première séance dans l'hôtel de Monsieur de Ferolles, alors Gouverneur. Un arrêté régla que le conseil s'assemblerait une fois le mois, et le jour fut fixé au 1er lundi de chaque mois.

(60) Barrère, ut Supra.

(61) Extrait des mémoires de l'Institut. Tome 3 page 15.

(62) Registres du Conseil supérieur.

Quelques démêlés (63) s'élevèrent en 1706 entre les habitans et les Indiens : plusieurs de ces derniers furent tués, ainsi que deux ou trois Français; mais cette guerre, qui aurait pu devenir funeste à la Colonie, fut heureusement terminée dans une assemblée où l'on rechercha les causes de cette mésintelligence et les moyens d'y mettre fin. Le Père Creuilly supérieur des Jésuites, prit chaudement la défense de ses chers Indiens. Ce Père Creuilly, chef alors des Missionnaires, et le Père Lombard, essayèrent d'établir dans la Guyane de grandes missions sur le modèle de celles du Paraguay. (64) Alors les missionnaires seuls, au milieu de vastes Tribus d'Indiens, remplirent pendant des années entières, avec un courage & une patience à toute épreuve, les fonctions de législateurs. On voit le Père Lombard, l'un d'eux, employer beaucoup de tems à apprendre le langage de ces Indiens, dont d'abord la connaissance leur était indispensable pour commencer leurs prédications, puis accompagné de deux nègres fidèles former, pour fixer l'inconstance de ces peuples, un petit établissement au milieu d'eux et obtenir de quelq<sup>s</sup> uns qu'ils lui confiassent leurs enfans : il les éleva et ils devinrent pour lui d'une grande utilité pour acquérir de nouveaux néophytes. Après quinze ans de ces pieux travaux, le Père Lombard, se trouvant à la tête d'un nombreux troupeau de fidèles, vint s'établir à l'embouchure de la rivière de Kourou. Là fut élevée une église, qui commencée en 1726, ne fut finie qu'en 1728, cette conquête de la religion, fruit de la patience et du don de persuasion, que les Jésuites avaient à un si haut degré, donne une idée de l'utilité de cet ordre dans les Colonies.

En même tems que (65) cette peuplade de nouveaux convertis se fixait à Kourou, d'autres missionnaires, aussi zélés que le Père Lombard, travaillaient dans toutes les directions à agrandir le domaine de l'évangile et à porter la civilisation au centre des nations éparses sur le sol de la Guyane. (66) Les bords de l'Oyapoc se divisaient en missions: des ouvriers de la foi se répandaient sur ses rives; la mission de St-Paul se formait; on en établissait jusque sur le Camopi: il semblait que les Jésuites infatigables voulussent lier par une chaîne évangélique les extrémités de la Guyane, projet gigantesque, qui n'effrayait pas le courage de ces intrepides convertisseurs.

---

( 63 ) Registre du Conseil Supérieur.

( 64 ) Lettres édifiantes.

( 65 ) Idem.

( 66 ) Barrère ut supra.

Un fort (1726) s'élevait à Oyapoc et, à l'ombre de cet appareil de force, les Jésuites poussaient leurs courses vers l'intérieur : le Père Fauque, le premier d'entre eux qui se soit établi en ce lieu, y bâtit un église et, chose qui surprit beaucoup les Pères, c'est qu'en creusant le sol pour en établir les fondemens, on trouva à la profondeur de 5 pieds une petite médaille fort rouillée, des premiers tems du Christianisme: on la nétoya et l'image de St-Pierre, qu'on y reconnut, les détermina à choisir ce saint pour patron de la nouvelle église. On citera un fait de ce genre assez remarquable: dans le mois de juin 1820, en fouillant un Canal navigable dans une des habitations du canal Torey, on trouva à la profondeur de huit pieds une pièce de bois dont la forme, les dimensions et surtout la qualité prouvèrent que c'était un mât de navire: il était en bois du nord; malheureusement elle ne fut pas mise en sureté et les nègres la brûlèrent. Cette pièce de bois, placée obliquement à la direction du Canal que l'on fouillait, le traversait entièrement, et fut coupée de chaque côté d'après l'alignement du talus: les deux bouts en sont restés sous terre.

Reprenant lasuite (67) des faits, l'année 1706 est celle où Mr. d'Albon fit enregistrer ses pouvoirs d'Inspecteur de Marine. Jusqu'alors les détails de l'administration avaient été confiés à un seul employé ayant titre d'écrivain du Roi.

La Colonie languissait : (68) on crut, par une ordonnance d'avril 1711, la tirer de cet état et on autorisa ses habitans à traiter avec ceux de Surinam pour s'y procurer des nègres, dont le manque était la vraie cause de cet état peu prospère; mais il ne paraît pas que cette mesure ait procuré aucun bon résultat.

La paix d'Utrecht vint porter, en 1715, un changement notable, dans les possessions Françaises de la Guyane. On a vu que les limites avec les Portugais avaient été fixées par le traité provisionel au cours de l'Amazone; mais les Portugais avaient fait toujours fort peu de cas de ce traité, et éloignaient les Français de cette rivière, tantôt par force, tantôt par ruse. A Utrecht la France renonça, par l'article 8 du traité, « à la propriété des terres appelées du cap de nord, et « situées entre la riviere des Amazones et celles de Iapoc ou de Vin « cent Piçon. » Par l'article 9, il est accordé aux Portugais « de faire « rebâtir les forts d'Aragouari et de Camau ou Macapa, aussi bien « que tous les autres qui ont été démolis en exécution du traité de « Mars 1700 qui se trouve entièrement abrogé ». (69)

(67) Registres de la Cour Supérieure.

(68) Idem Idem.

Depuis ce traité, (70) la cour de Portugal n'a cessé de confondre avec de bonnes raisons pour ses intérêts, la rivière d'Oyapock, située à la côte de la Guyane par 4° 15. de latitude nord, avec une autre rivière que l'on appelle aussi rivière de Vincent Pinçon, située au sud de l'équateur. Depuis lors nos limites ont été illusoires. Les Portugais ont établi, sur la rive gauche de l'Amazone, une grande province peuplée des débris de leurs Colonies d'Afrique, du Cap-Vert et des Bissagos. Les deux puissances n'ont plus été d'accord sur les vraies limites, objet d'éternelles discussions, qui cependant furent éclaircies vers 1736: les Portugais promirent de renoncer, après cet éclaircissement à leurs envahissemens; mais il n'y ont plus pensé. Le traité d'Utrecht est du reste très peu clair, en ce qui concerne la Guyane.

La Colonie, vers 1716, fit une acquisition importante. Quelques déserteurs Français, (c'est du moins l'opinion la plus commune) (71) qui s'étaient réfugiés à Surinam, espérèrent obtenir leur grâce en apportant à Cayenne des grains de café en germination; ce qui procura à la Colonie cette denrée qui forme à présent un des principaux objets de ses revenus. On dit aussi (72) que l'introduction de cette culture à la Guyane est due aux vues bienfaisantes de Mr de la Motte-Aignon, qui l'apporta de Surinam en 1722; mais, malgré l'appui que donne à cette dernière version le nom de Raynal; une ordonnance des Administrateurs, en date du 6 Décembre 1722, prouve que la culture du café était déjà assez répandue; ainsi on ne peut en devoir l'introduction à M. Lamotte-Aignon, en admettant que ce n'est réellement qu'en 1722 qu'il en a apporté des plants de Surinam. Quoiqu'il en soit, Cayenne est la première Colonie Française qui se soit adonnée à cette culture.

On termine ici ce précis pour se conformer au titre qu'il porte; on pourra peut être par la suite réunir les matériaux nécessaires pour terminer ce coup d'œil historique sur la Guyane.

---

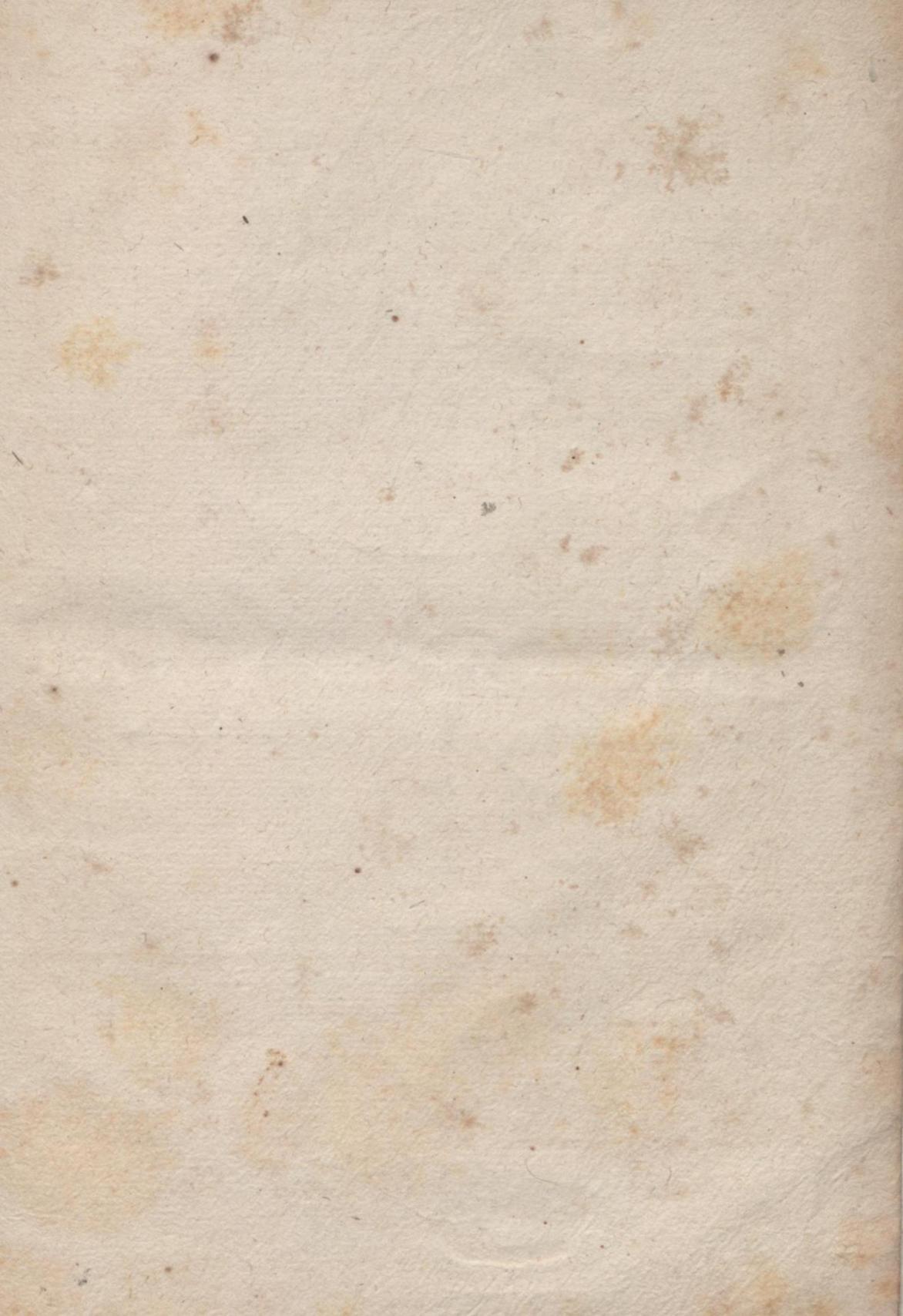
(69) Voyez le texte du traité.

(70) Mémoires de l'institut.

(71) Barrère.

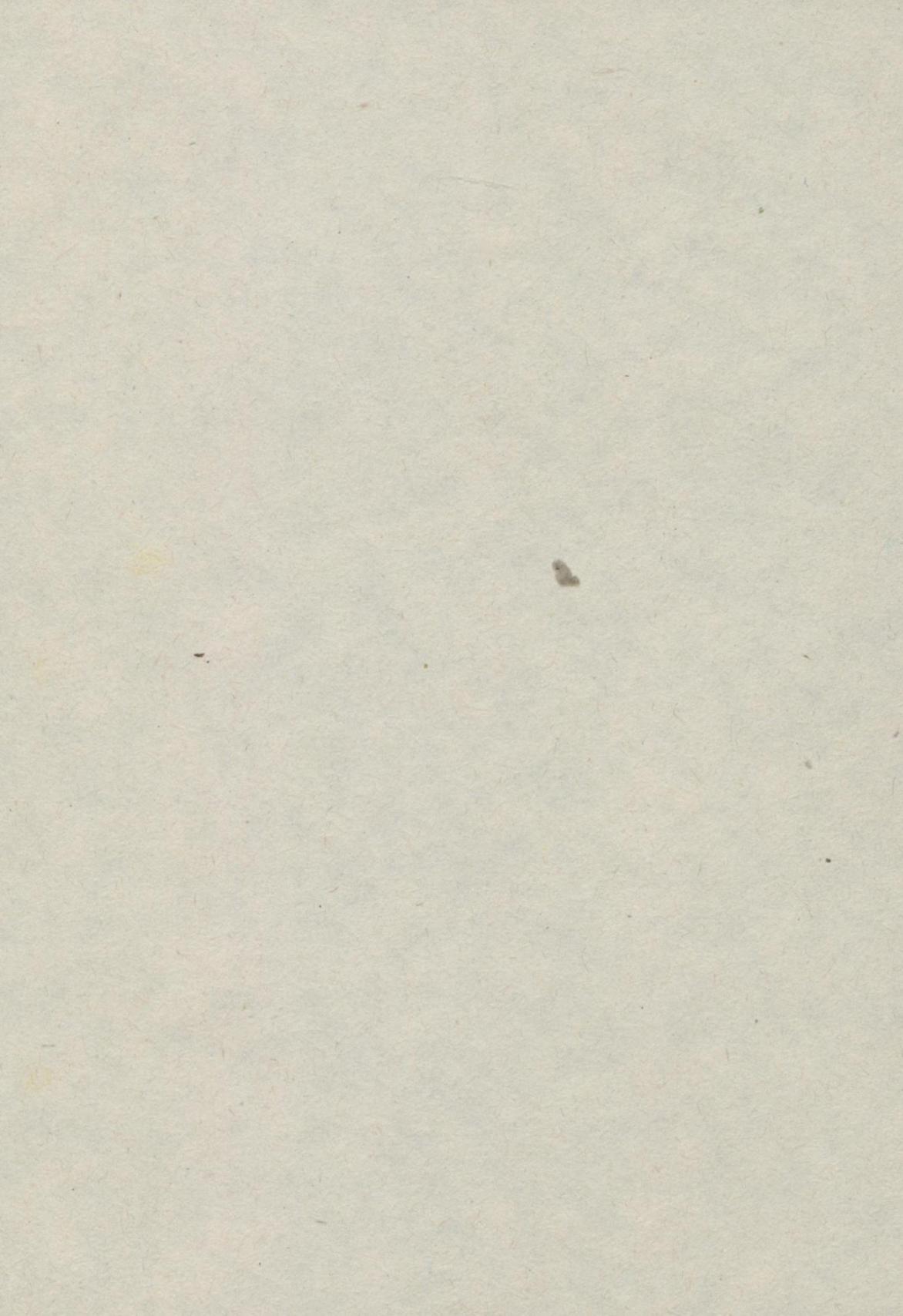
(72) Raynal.

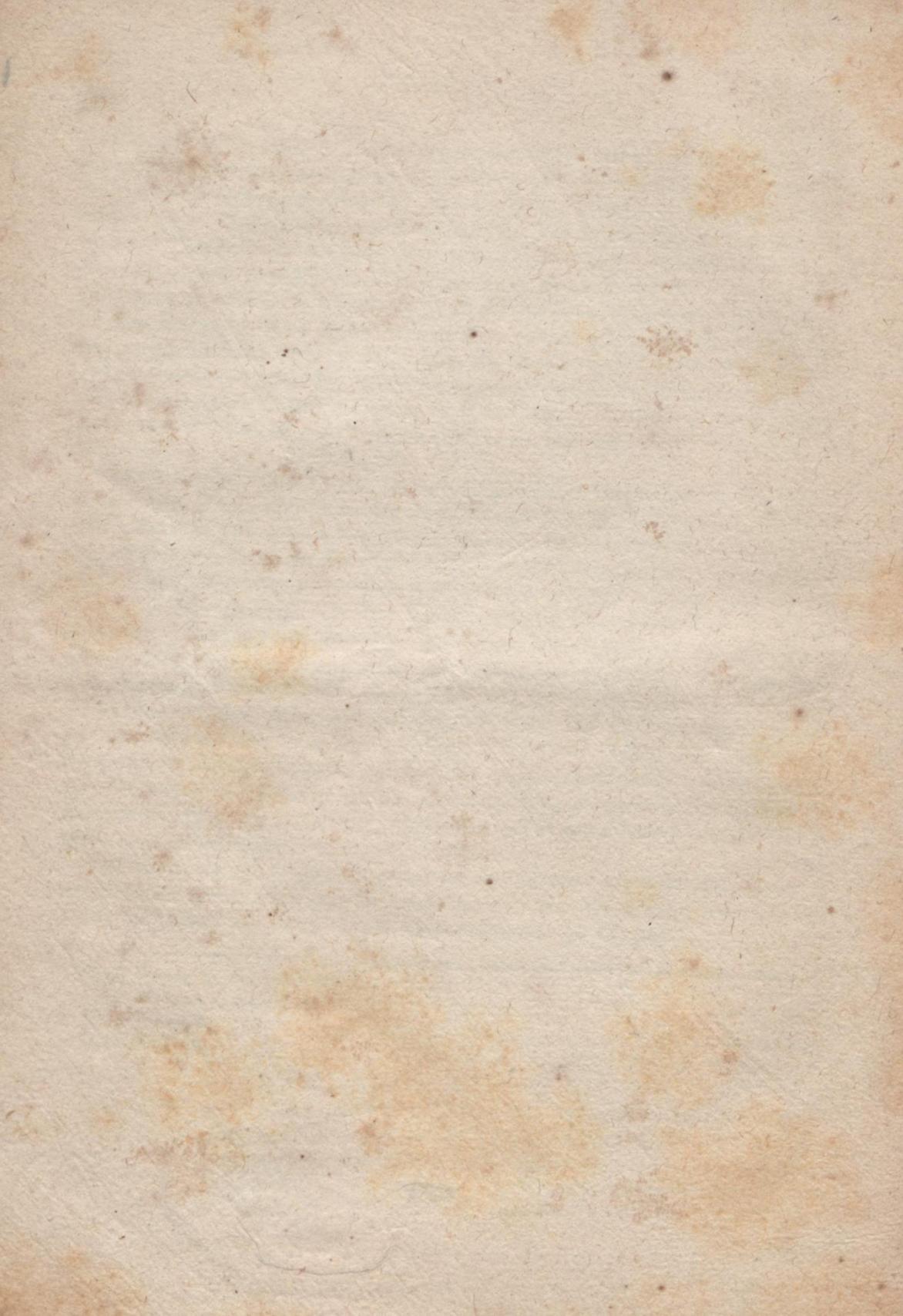




---

A GAYENNE, DE L'IMPRIMERIE ROYALE.





THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

